

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2018-01-40x-00053 Référence de la demande : n°2018-00053-041-001

Dénomination du projet : Bischwiller Gravière EQIOM

Lieu des opérations : 67240 - Bischwiller

Bénéficiaire : Société EQIOM Granulats Région Est

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le dossier porte essentiellement sur la présence d'une plante protégée et l'impact lié à l'exploitation d'une parcelle où pousse l'Oeillet superbe (*Dianthus superbus*).

On peut regretter que la mesure d'évitement de la parcelle actuellement en prairie naturelle de toute exploitation n'ait pas été envisagée par le pétitionnaire .

En conséquence il est nécessaire de recourir à la compensation qui consiste à transplanter la station par plaques sur les parcelles 29 et 38, propriétés de la société qui exploite déjà la carrière et qui s'engage à les préserver, mais où l'oeillet superbe n'a pas été trouvé. Cette technique n'est pas très effective jusqu'à ce jour.

Or, dans le cadre de la recherche de sites de compensation , 3 parcelles voisines ont des populations d'oeillets très intéressantes, d'où l'idée de les associer dans les MC.

MOTIVATION ou CONDITIONS

C'est pourquoi le CNPN émet un avis favorable à cette demande de dérogation aux conditions suivantes:

- conformément aux objectifs du plan stratégique de conservation de l'oeillet développé par le CNA, il est demandé la prise d'un arrêté de protection de biotope (APPB) sur les parcelles 29, 38, 39, 40, 41 + les parcelles contigües à la carrière où se développe naturellement l'espèce (voir carte 19 et 21),
- une gestion agricole adéquate sur 20 ans avec cahier des charges validé par le CBN y sera assurée avec un suivi élargi pour s'assurer du gain de biodiversité de l'autorisation d'exploiter.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions [X]

Défavorable []

Fait le : 23 Août 2018

Signature :

